



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 mai 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2019

New York, 27 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

## La coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

### Rapport du Secrétaire général\*

#### Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et des résolutions 1817 (LV) et 1998/46 (annexe III) du Conseil. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable 2019 marquera la fin du premier cycle d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, le rapport vise à donner un aperçu des travaux menés par les commissions régionales pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national et régional, ainsi que du rôle essentiel qu'ont joué celles-ci pour établir un lien entre les échelons national et mondial. Dans la première partie du rapport, sont récapitulées les initiatives menées à l'appui du Programme 2030, notamment en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, l'accent étant mis sur l'influence qu'ont eu les commissions régionales sur l'élaboration des programmes et des politiques et sur les mesures importantes qu'elles ont prises pour adapter leurs travaux aux exigences du Programme 2030. En outre, on y montre le rôle que jouent ces commissions pour ce qui est de mettre les partenariats et la coopération intrarégionale et interrégionale au service de la mise en œuvre du Programme 2030. La seconde partie du rapport porte sur les faits nouveaux survenus et les résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, sur les efforts déployés pour harmoniser les politiques au niveau régional et sur le renforcement de la coopération entre les commissions régionales.

---

\* Rapport présenté tardivement en raison de la tenue de consultations internes et afin de tenir compte, le cas échéant, des décisions prises à l'issue du débat de la session du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles, qui s'achèvera le 23 mai 2019.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le rôle des acteurs régionaux dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 . . . . .	3
A. Promotion de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les régions . . . . .	3
B. Tirer parti des partenariats pour le développement durable . . . . .	13
II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale . . . . .	18
A. Principales questions de politique générale examinées par les commissions régionales à leurs sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau . . . . .	18
B. Promotion de la cohérence au niveau régional et renforcement de l'articulation entre politiques et besoins opérationnels . . . . .	19
C. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales . . . . .	22

## **I. Le rôle des acteurs régionaux dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### **A. Promotion de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les régions**

1. Quatre ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, toutes les régions ont souscrit aux objectifs de développement durable, les pays du monde entier mettant en place des stratégies et des plans nationaux pour atteindre ces objectifs et adaptant leurs institutions aux exigences du nouveau modèle de développement. Même si des initiatives encourageantes ont été prises, les progrès demeurent lents et inégaux, tant à l'intérieur des régions que d'une région à l'autre. À cet égard, la coopération et l'intégration régionales, qui deviennent de plus en plus des facteurs clés du progrès, sont des conditions indispensables à l'élaboration de stratégies de développement intégrées et au règlement des problèmes transfrontières, notamment les problèmes régionaux. Ce constat s'applique en particulier aux moyens de mise en œuvre, domaine dans lequel la coopération régionale est au cœur de l'action menée pour renforcer les capacités de suivi et les capacités statistiques, mobiliser des ressources financières et promouvoir des solutions novatrices.

2. Les commissions régionales jouent un rôle décisif car elles aident les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 en leur fournissant des moyens techniques, des services consultatifs nécessaires à l'élaboration des politiques, ainsi qu'un appui sous forme de travaux d'analyse, et en servant de cadres pour l'établissement de normes et d'un dialogue aux niveaux sectoriel et intersectoriel. On trouvera dans la présente section quelques exemples de cet appui et des résultats obtenus dans certains domaines, ainsi qu'un exposé des mesures prises par les commissions régionales pour ajuster leurs programmes de travail et leurs structures de conférence en vue de mieux servir leurs États membres et répondre aux besoins découlant du Programme 2030. On y montre également la manière dont les commissions régionales mettent les partenariats et la coopération régionale au service de la mise en œuvre du Programme 2030.

#### **1. Quelques exemples de domaines où un appui a été fourni aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030**

##### **Amérique latine et Caraïbes**

*Intégration du Programme 2030 et des objectifs relatifs à la résilience dans les plans nationaux de développement*

3. Depuis l'adoption du Programme 2030, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) souligne l'importance que revêt la planification en tant qu'outil essentiel de prise de décisions et de gestion publique. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont pris d'importants engagements et adopté des mesures afin d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs programmes nationaux et infranationaux de planification. Il convient de noter l'appui que la CEPALC a fourni, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement guatémaltèque lorsqu'il établissait son plan de développement national intitulé « K'atun : notre Guatemala 2032 ».

*Mise en place d'institutions plus efficaces, plus responsables et plus inclusives aux fins du développement durable*

4. En 2018, 80 % de la population d'Amérique latine et des Caraïbes vivait en ville ou dans des zones urbaines. Les villes sont à l'origine de 70 % des émissions de gaz à effet de serre dans la région et sont caractérisées par une ségrégation et des inégalités profondes qui empêchent les groupes à faible revenu de participer à la gestion des collectivités dans lesquelles ils vivent. Face à cette réalité, la CEPALC et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont, en coordination avec les équipes de pays des Nations Unies compétentes, collaboré pour renforcer les dispositifs d'application du principe de responsabilité dans des villes au Brésil, dans l'État plurinational de Bolivie et au Pérou et faciliter le suivi de l'application des politiques mises en place au niveau local en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, fourni un cadre opérationnel de coopération Sud-Sud et mis à disposition un ensemble d'outils virtuels destinés à promouvoir la coopération entre villes et l'échange de connaissances.

*Amélioration de l'accès à l'information et à la justice en matière d'environnement*

5. La CEPALC a activement appuyé les négociations approfondies qui ont débouché sur l'adoption de l'historique Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, seul texte issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Cet accord est également le premier instrument relatif à l'environnement adopté par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et le premier à prévoir des dispositions contraignantes concernant les défenseurs et les défenseuses des droits de la personne dans le domaine de l'environnement. Il a été ouvert à la signature des 33 pays de la région le 27 septembre 2018 au Siège de l'Organisation des Nations, à New York. À la fin du mois d'avril 2019, 16 pays avaient signé l'Accord et un pays l'avait ratifié.

*Initiative d'échange de dettes*

6. Les pays des Caraïbes sont parmi les pays les plus endettés au monde. Afin de résoudre les difficultés que rencontrent ces pays en matière d'accès aux capitaux étrangers, la CEPALC a présenté un document intitulé « Proposal on debt for climate adaptation swaps : a strategy for growth and economic transformation of Caribbean economies » (Proposition relative à l'échange de dettes contre des programmes d'adaptation aux changements climatiques : une stratégie en faveur de la croissance et de la transformation économique des pays des Caraïbes). Dans ce document, la Commission demande aux donateurs d'utiliser les contributions annoncées au titre du Fonds vert pour le climat pour financer une dépréciation progressive de l'encours total de la dette multilatérale et bilatérale des petits États insulaires en développement des Caraïbes. En 2018, son initiative d'échange de dettes contre des programmes d'adaptation aux changements climatiques a été adoptée, et trois États membres ont été choisis pour la première phase de sa mise en œuvre.

*Cadre régional d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable*

7. Après l'adoption du Programme 2030, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont indiqué, dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques, qu'il conviendrait de classer les activités relevant du cadre mondial de suivi des objectifs de développement durable par ordre de priorité et d'adapter ce cadre aux caractéristiques de la région et aux difficultés que celle-ci rencontrait. En 2018, la CEPALC, en tant qu'entité chargée d'assurer le secrétariat du Groupe de coordination des statistiques relatives au Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes,

a donné suite à cette requête. Les pays de la région ont donc arrêté une liste de 154 indicateurs classés par ordre de priorité. La hiérarchisation des activités de mesure et la coordination efficace des efforts de coopération régionale et internationale visant à combler les lacunes en matière de capacités statistiques permettent aux pays de la région de mieux rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre d'approches régionales harmonisées et comparables.

## **Afrique**

8. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a franchi des étapes importantes ces dernières années, démontrant ainsi plus clairement encore sa capacité d'aider ses États membres à réaliser leurs objectifs prioritaires en matière de développement énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063–L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine.

### *Zone de libre-échange continentale africaine*

9. En aidant ses États membres à assurer une coopération et une intégration régionales réussies en vue d'accélérer la transformation économique et de promouvoir un développement inclusif, la CEA a facilité la signature, par 44 pays africains, de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine lors du Sommet de l'Union africaine, tenu à Kigali en mars 2018. La signature de cet accord a marqué une étape historique dans l'intégration économique en Afrique et permettra de mettre en place, à l'échelle du continent, un marché unique pour l'échange de biens et de services, qui peut favoriser la création d'économies d'échelle, l'amélioration de la compétitivité, la promotion de l'investissement étranger direct et la réduction de la pauvreté. À la fin du mois de février 2019, 52 pays avaient signé l'Accord et 19 avaient ratifié les protocoles relatifs à la zone de libre-échange.

### *Appui à l'élaboration de politiques macroéconomiques et de politiques de croissance durables*

10. La CEA a aidé huit pays d'Afrique (Cameroun, Congo, Gambie, Ghana, Ouganda, Sénégal, Seychelles et Tchad) à élaborer leurs plans nationaux de développement, l'accent étant mis sur l'harmonisation avec l'Agenda 2063, sur la promotion d'une approche intégrée et multisectorielle, sur la diversification économique et sur la création d'emplois. Elle a également mené des études et aidé les Comores et Madagascar à établir des cadres de politique générale multisectoriels relatifs à l'économie bleue. Elle a mis à profit l'édition 2019 de la Conférence des ministres pour promouvoir un dialogue et des initiatives de sensibilisation efficaces sur les réformes institutionnelles et les changements d'orientation qu'il convenait d'opérer pour permettre aux pays africains de mobiliser le maximum de ressources nationales afin de financer le développement durable du continent.

### *Lutte contre les flux financiers illicites*

11. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063, il est souligné qu'il importe de lutter contre les flux financiers illicites. Ces dernières années, la CEA n'a cessé de s'efforcer de lutter contre les flux financiers illicites, la fraude fiscale et l'établissement de fausses factures commerciales et a, à cette fin, créé un groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, mené des recherches inédites sur les méthodes et les estimations relatives à ce phénomène, et donné des conseils pratiques aux États membres. Grâce à cette action, la Côte

d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Nigéria, la Sierra Leone et la Tunisie ont commencé à appliquer des politiques de lutte contre les flux financiers illicites.

#### *Renforcement des systèmes statistiques nationaux*

12. La CEA a considérablement influé sur l'élaboration des politiques dans le domaine des statistiques durant la période considérée. Elle a fourni un appui technique aux États membres afin de les aider à mener des évaluations complètes des systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et à élaborer des plans d'action nationaux aux fins de l'amélioration de ces systèmes. Vingt-sept pays africains ont mené à bien de telles évaluations dans le cadre du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et 8 autres pays ont entrepris cet exercice (Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone et Zimbabwe). La base de données statistiques de la CEA a été modernisée ; entièrement alignée sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, elle est désormais un outil en ligne qui fournit des statistiques socioéconomiques sur les pays africains et qui centralise des données et des métadonnées validées pour 32 pays africains.

#### **Région de la Commission économique pour l'Europe**

##### *Règlement des questions transfrontières : Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux*

13. Les changements climatiques contribuent à accroître la pression exercée sur les ressources en eau, qu'il est essentiel de bien gérer pour concilier développement économique et durabilité et prévenir les conflits. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux facilite la coopération internationale visant à apporter des solutions collectives à ces problèmes. Le Sénégal et le Tchad ont adhéré à la Convention en 2018 et, à la dernière réunion des Parties, tenue à Nour-Soultan en octobre 2018, plus d'une quinzaine de pays extérieurs à la région paneuropéenne ont exprimé le souhait d'en faire de même. Cette action a été complétée par des initiatives de renforcement des capacités menées notamment en Asie centrale, où le besoin de coopération transfrontière en matière de gestion des ressources en eau est particulièrement manifeste, mais aussi dans plusieurs pays d'Afrique. Il est ressorti d'une évaluation récente des travaux menés dans le cadre de la Convention que, globalement, celle-ci était bien appliquée, grâce à l'adoption de réglementations nationales et d'accords transfrontières et à la création de mécanismes institutionnels.

##### *Amélioration de la sécurité routière*

14. L'objectif consistant à réduire de moitié, d'ici à 2020, le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route (cible 3.6 associée aux objectifs de développement durable) ne peut être atteint que si des mesures sont prises et des partenariats établis. La Commission économique pour l'Europe (CEE) gère plusieurs instruments juridiques relatifs à la sécurité routière, qui couvrent notamment les règles de la circulation, la fabrication et le contrôle technique des véhicules. En outre, elle a influé sur plusieurs questions relatives à la sécurité routière, notamment sur les transferts modaux, le choix des politiques et la promotion d'un cadre juridique international en matière de sécurité routière. En tant qu'entité chargée d'assurer le secrétariat du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière, créé en avril 2018, la Commission participe également à l'action menée pour mobiliser des fonds en faveur de la sécurité routière.

*Mise en place de cadres permettant d'améliorer la gestion des ressources naturelles*

15. La Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales est un système général de classification qui couvre toutes les ressources énergétiques et de toutes les matières premières et qui comporte des volets sociaux et environnementaux, ainsi que des critères de faisabilité économique et technique. Elle est de plus en plus acceptée comme norme mondiale susceptible de faciliter la bonne gestion de toutes les ressources, dont les ressources secondaires, en vue de promouvoir une économie circulaire. En 2018, la CEE a lancé plusieurs initiatives continentales visant à encourager l'application de la Classification-cadre en Europe, en Eurasie, en Afrique et dans les Amériques.

*Amélioration des statistiques relatives au développement durable*

16. Les travaux que mène la CEE dans le domaine des statistiques sont étroitement liés aux objectifs de développement durable consistant à accroître la disponibilité, en temps utile, de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'ensemble des objectifs. La CEE a élaboré une feuille de route sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable qui a été approuvée en 2017 par les statisticiens en chef d'une soixantaine de pays de la région et d'ailleurs. En outre, la Commission met au point plusieurs outils destinés à aider les pays à appliquer cette feuille de route, donne de nouvelles directives sur la façon de mesurer le développement durable et participe à des initiatives de renforcement des capacités en matière de communication de l'information relative aux objectifs.

**Asie et Pacifique***Analyse des données et analyse multisectorielle relatives aux objectifs de développement durable*

17. S'appuyant sur les solides compétences spécialisées disponibles en interne, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a mené des travaux de recherche multisectorielle sur les mesures prises aux niveaux régional et national pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le Rapport d'activité relatif aux objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique qu'elle établit chaque année, la CESAP examine de manière approfondie les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles qui leurs sont associées en se fondant sur sa méthode d'évaluation comparative de ces progrès. Elle y analyse la manière dont on peut remédier au manque de données et y recense les domaines dans lesquels il convient de définir des priorités en matière de renforcement des capacités et d'établir des partenariats.

18. En mars 2019, la CESAP a mis en place un portail des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique (Asia Pacific SDG gateway), qui donne accès aux données et aux statistiques disponibles en ce qui concerne les progrès accomplis par rapport aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable dans ses 58 États membres. Ce portail est un outil d'une importance stratégique qui permet à toutes les parties prenantes de mieux définir les priorités lorsqu'elles élaborent des politiques et programmes et réalisent des investissements.

19. La CESAP aide directement les organismes nationaux de statistique à élaborer des données, des statistiques et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en leur fournissant des services consultatifs et en organisant à leur intention des ateliers régionaux de renforcement des capacités. Lors d'une réunion du Comité de statistique de la CESAP, les États membres ont adopté, en 2018, la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de

côté ». Sur la base de cette déclaration, la Commission a collaboré avec 42 pays de la région dans le cadre d'activités de renforcement des capacités statistiques, au cours de la même année.

*Ne laisser personne de côté*

20. La CESAP a démontré sa capacité de réunir diverses parties prenantes, notamment les pouvoirs publics nationaux et locaux, le secteur privé, les organisations de la société civile, ainsi que les instituts de recherche et les établissements universitaires, en vue d'échanger de bonnes pratiques, de tenir des débats et de parvenir à un consensus sur les questions liées au Programme 2030. Elle aide les gouvernements à se mettre d'accord sur les normes, les instruments et les politiques concernant les aspects régionaux, sous-régionaux et multilatéraux des objectifs de développement durable ainsi que leur dimension transfrontière.

21. Les travaux normatifs de la CESAP sont notamment axés sur la réalisation de l'objectif consistant à ne laisser personne de côté. Tel est le cas de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, adoptée en 2012, et des mesures prises pour y donner suite, lesquelles ont conduit à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon en 2017.

22. La CESAP a également contribué à l'établissement d'une perspective régionale des migrations dans le cadre de la réunion préparatoire pour l'Asie et le Pacifique de la négociation du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, tenue en 2017.

*Renforcement des institutions afin de tenir compte du Programme 2030 et de mobiliser les parties prenantes en faveur de sa mise en œuvre*

23. La CESAP fournit une assistance technique aux États membres et à leurs partenaires pour les aider à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes visant à promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030. On peut citer, à titre d'exemple, l'appui qu'elle a apporté aux pays procédant à leurs examens nationaux volontaires pour qu'ils puissent dialoguer avec les parties prenantes sur la mise en œuvre du Programme 2030. En 2018-2019, la Commission a, dans le cadre des examens nationaux volontaires et en collaboration avec le Centre régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Bangkok, le Département des affaires économiques et sociales et les coordonnateurs(tric) résident(e)s, offert une assistance technique aux mécanismes nationaux au Cambodge, au Kazakhstan, en Mongolie, en République démocratique populaire lao, à Sri Lanka, au Timor-Leste, au Turkménistan et au Viet Nam, ainsi que dans le Pacifique (Fidji, Kiribati, Nauru, Palaos, Tonga et Vanuatu). Cette assistance a facilité la conduite d'examen nationaux volontaires participatifs qui ont mobilisé un grand nombre de parties prenantes issues de différents ministères de tutelle et plusieurs organisations de la société civile aux fins du renforcement des capacités et de l'établissement de liens entre les secteurs.

**États arabes**

*Suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et contribution à ces progrès*

24. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a créé un portail de données qui comprend 100 millions de points de mesure portant sur des données sociales, économiques et environnementales, qui sont disponibles en anglais



et en arabe et qui ont permis de concevoir un portail régional de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable qui sera inauguré dans le courant de 2019.

*Établissement d'un modèle macroéconomique de politiques budgétaires durables aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030*

25. Afin de promouvoir une approche intégrée de la mise en œuvre du Programme 2030, la CESAO a établi un modèle macroéconomique relatif aux objectifs de développement durable qui permet de simuler l'incidence des diverses politiques sur chacun des 17 objectifs de développement durable. Elle a également mis en place un outil de suivi des dépenses sociales qui alimente ce modèle et aide à optimiser la répartition des ressources entre les divers secteurs sociaux. Elle continue de perfectionner ce modèle, qu'elle appliquera dans des pays pilotes pour le financement de la réalisation des objectifs.

*Création d'un cadre de réduction de la pauvreté multidimensionnelle*

26. Afin d'aider les États membres à lutter contre la pauvreté, la CESAO a mis en place un cadre régional de réduction de la pauvreté multidimensionnelle, qui a été adopté par les dirigeants arabes lors de l'édition 2019 du Sommet arabe sur le développement économique et social organisé par la Ligue des États arabes, et élabore un indice arabe de pauvreté multidimensionnelle, que ces États utiliseront pour mesurer et combattre la pauvreté.

*Ne laisser personne de côté*

27. Pour promouvoir le principe consistant à ne laisser personne de côté, la CESAO met l'accent sur l'équité et l'inclusion, en particulier sur les personnes handicapées. En 2018, elle a actualisé son examen d'ensemble et son étude quantitative sur le handicap et publié le premier ensemble de données régional qui est conforme aux normes statistiques et à la méthode du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités. Elle a également élaboré le premier manuel régional sur les statistiques relatives aux personnes handicapées.

*Prévention de la résurgence des conflits*

28. La CESAO a mis en place un outil d'évaluation des lacunes institutionnelles auxquelles se heurtent les pays arabes dans les situations de conflit ou d'après conflit. Cet outil aide les pays à renforcer la capacité du secteur public de faciliter le relèvement, de promouvoir le développement et de prévenir la résurgence des conflits. Une évaluation des lacunes institutionnelles a déjà eu lieu en Iraq et au Yémen.

## **2. Adaptation des programmes et des structures de conférence aux exigences du Programme 2030**

*Forums régionaux pour le développement durable*

29. Les forums régionaux pour le développement durable<sup>1</sup>, organisés chaque année par les commissions régionales, ont consolidé leur statut de plateformes régionales pour l'évaluation des progrès accomplis et l'échange de connaissances, de pratiques exemplaires et de solutions propres à promouvoir la mise en œuvre du

<sup>1</sup> Voir les résolutions 67/290 et 70/1 de l'Assemblée générale. Les dates et lieux de tenue des réunions des forums en 2019, ainsi que les cotes des rapports, sont les suivants : a) région Europe, Genève, 21 et 22 mars (E/HLPF/2019/3/Add.1) ; région Asie-Pacifique, Bangkok, 27-29 mars (E/HLPF/2019/3/Add.2) ; région des États arabes, Beyrouth, 9-11 avril (E/HLPF/2019/3/Add.3) ; région Afrique, Marrakech (Maroc) 16-18 avril (E/HLPF/2019/3/Add.4) ; région Amérique latine et Caraïbes, Santiago, 22-26 avril (E/HLPF/2019/3/Add.5).

Programme 2030, conformément aux priorités et spécificités régionales. Les pays ont ainsi continué de bénéficier d'un appui pour la préparation des examens nationaux volontaires, tirant parti de la richesse des connaissances et des données d'expérience partagées à l'occasion de ces forums. Dans le cadre de leur programme, les forums régionaux se sont alignés, dans une perspective régionale, sur le thème général du forum politique de haut niveau pour le développement durable (« Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » est le thème retenu en 2019), ce qui constitue une véritable avancée dans le processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable. Les forums régionaux sont organisés en collaboration avec des organismes des Nations Unies et réunissent des parties prenantes menant des activités liées aux trois piliers du développement durable, notamment des représentants des États membres, des organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales, du secteur privé, des milieux universitaires ou encore des organisations de la société civile.

#### *Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement*

30. Les commissions régionales ont pris des mesures importantes pour adapter leurs programmes et structures de conférence aux exigences du Programme 2030. Elles jouent aussi un rôle très actif dans le processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement (voir [A/74/73-E/2019/14](#)). Depuis l'adoption de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, les commissions régionales ont rapidement pris des mesures pour exécuter les principaux produits de la phase d'optimisation régionale (phase 1). Elles ont également participé activement aux vastes consultations menées dans le contexte de la réorganisation et du réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies (phase 2), notamment en tant que membres de l'équipe d'évaluation interne constituée par le Secrétaire général, et fourni un appui logistique aux campagnes d'information et consultations qui ont eu lieu dans toutes les régions dans le cadre de l'évaluation. Le processus de repositionnement offre une nouvelle occasion de renforcer à la fois l'organisation verticale des politiques (en coordonnant la prise des mesures aux niveaux mondial, régional et national) et leur cohérence horizontale dans chaque région, pour améliorer l'appui que l'ensemble du système des Nations Unies apporte au Programme 2030. Les commissions régionales sont prêtes à soutenir l'application des propositions présentées par le Secrétaire général en vue de mettre en place une architecture régionale des Nations Unies qui satisferait davantage aux impératifs du Programme 2030. En outre, elles continuent de participer activement à de nombreux projets de réforme et aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (en contribuant à ses résultats stratégiques et en œuvrant aux côtés de ses groupes consultatifs) pour aider une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, placées sous la direction de coordonnateurs résidents dotés de moyens d'action accrus, à obtenir de meilleurs résultats.

#### **Afrique**

31. Pour soutenir efficacement la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et ainsi répondre aux exigences de ce programme et des objectifs de développement durable, la CEA s'est employée à réorienter son propre programme. Elle a notamment entrepris un examen approfondi qui lui a permis de définir cinq nouvelles orientations stratégiques, lesquelles ont été approuvées par la Conférence des ministres et le Conseil économique et social : a) faire en sorte que la CEA devienne le premier pôle de connaissances dans la région ; b) trouver des solutions de développement durable pour accélérer le processus de diversification économique et d'industrialisation en Afrique ; c) concevoir des solutions novatrices pour financer des infrastructures durables ; d) aider à résoudre les problèmes transfrontaliers, en privilégiant

l'inclusion sociale ; e) élaborer des solutions régionales pour contribuer au règlement des problèmes de gouvernance mondiale.

32. L'accent mis sur le programme de politiques macroéconomiques a été élargi pour englober les questions de gouvernance économique et l'appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Un nouveau programme de développement du secteur privé et de financement a été mis en place en vue d'aider les États membres à stimuler la création d'emplois et à assurer une croissance et une transformation économiques soutenues. En outre, les travaux de la CEA sur l'innovation et la technologie en tant que vecteurs de développement ont été redéfinis afin d'appuyer toutes les activités de programme. La fonction de développement des capacités a été concrètement intégrée en tant que fonction permanente essentielle de la Commission, et les activités de développement social ont été réorganisées pour mettre un accent particulier sur la pauvreté et les inégalités. Par ailleurs, les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA se spécialisent désormais dans certains domaines, ce qui leur permet de traiter plus efficacement les sujets de préoccupation urgents et les problèmes de développement auxquels se heurtent les États membres dans leurs sous-régions respectives.

### **Asie et Pacifique**

33. L'appareil de conférence de la CESAP a été adapté aux exigences du Programme 2030 avec l'adoption par le Conseil économique et social de la résolution 2015/30 et de la décision 2017/269 à la suite d'une évaluation indépendante menée en 2014, qui avait permis de recenser plusieurs domaines dans lesquels la CESAP pouvait améliorer ses travaux, notamment :

a) le financement du développement et de la science, de la technologie et de l'innovation, question qui a été ajoutée au programme de travail des comités relevant de l'appareil subsidiaire de la CESAP pour permettre un examen approfondi de tous les moyens de mise en œuvre et de suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba ;

b) la création d'un comité de l'énergie et d'une division de l'énergie pour appuyer les efforts visant à assurer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 ;

c) le réaligement de tous les autres comités sectoriels pour faire en sorte que l'ensemble de la structure intergouvernementale tende à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par le biais de la coopération et de l'intégration économiques régionales.

34. Conformément aux aménagements susmentionnés, les objectifs de développement durable sur lesquels porte chaque sous-programme sont indiqués dans le cadre stratégique pour la période biennale 2018-2019. La CESAP est allée encore plus loin dans son plan-programme pour 2020 en plaçant les objectifs de développement durable au cœur des stratégies de tous les sous-programmes et en décidant que son programme de travail devait contribuer à la réalisation des 17 objectifs.

35. En outre, en janvier 2019, la Secrétaire exécutive de la CESAP a créé un Groupe consultatif de personnalités éminentes chargées de définir des domaines d'action stratégiques et de veiller à ce que la CESAP axe plus encore ses efforts sur la réalisation du Programme 2030. Les membres du Groupe représentent toutes les sous-régions de l'Asie et du Pacifique, possèdent une vaste expérience et une vaste connaissance des questions liées à la coopération régionale et au développement durable auxquelles ils attachent une grande importance.

### **États arabes**

36. La CESAO a pris des mesures importantes pour donner suite au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable. Elle a notamment adapté la structure de la Commission aux caractéristiques du Programme 2030 porteuses de changement ; révisé ou actualisé sa budgétisation et sa gestion axées sur les résultats, y compris ses indicateurs de succès ; pris des mesures pour s'engager davantage à « ne laisser personne de côté » et mieux soutenir les stratégies intégrées ; élaboré des stratégies, plans et programmes de travail propres à chaque objectif.

37. En décembre 2015, la CESAO a présenté à ses États membres une stratégie globale, qui a ensuite été complétée par la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes, adoptée à la vingt-neuvième session de la Commission. Dans cette Déclaration, la CESAO a été invitée à contribuer plus activement à renforcer la capacité des États membres d'intégrer la planification du développement aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et d'améliorer leurs systèmes statistiques pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable.

38. La CESAO a intégré le Programme 2030 dans son dispositif intergouvernemental qui comprend huit comités, respectivement chargés des questions suivantes : les statistiques, l'énergie, l'eau, le commerce et le financement du développement, le développement social, les femmes, les transports et la technologie au service du développement. Pour ce faire, elle a inscrit dans les programmes de travail de ces comités, une question subsidiaire permanente consacrée au Programme 2030, garantissant ainsi que les priorités thématiques régionales seront abordées sous l'angle des objectifs de développement durable.

39. La CESAO continuera de collaborer avec ses États membres pour adapter et améliorer encore ses orientations stratégiques afin de relever les défis que pose la réalisation du Programme 2030 dans la région.

### **Région de la Commission économique pour l'Europe**

40. Le programme de travail de la CEE vise à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 dans huit grands domaines ou sous-programmes : l'environnement, les transports, les statistiques, la coopération et l'intégration économiques, l'énergie durable, le commerce, la foresterie et le bois, le logement, l'aménagement du territoire et la population. Tous les sous-programmes de la CEE sont désormais pleinement alignés sur les objectifs de développement durable et sur le Programme 2030. En outre, les méthodes utilisées pour évaluer les pays dans ces domaines ont été adaptées afin de tenir compte des exigences du Programme 2030.

41. Les domaines de spécialisation de la CEE reposent sur neuf des objectifs de développement durable, à savoir les objectifs 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 15 (les objectifs 5 et 17 sous-tendent tous ceux-ci). Dans le cadre stratégique pour la période biennale 2018-2019, les objectifs les plus pertinents de cette liste ont servi de base pour définir les activités des sous-programmes.

42. Afin de rendre la CEE mieux à même de tirer parti de ces possibilités, le secrétariat de la Commission a constitué des équipes interdivisions, mécanismes souples qui permettent de renforcer les synergies et la complémentarité entre les sous-programmes de la Commission, et d'identifier d'éventuelles nouvelles activités dans les domaines où celles-ci auront le plus d'effet. Quatre thèmes communs ont été définis : l'utilisation durable des ressources naturelles ; des villes durables et intelligentes pour tous les âges ; la mobilité durable et la connectivité intelligente ; la mesure et le suivi des objectifs de développement durable.

### **Amérique latine et Caraïbes**

43. La CEPALC a revu son programme de travail et sa structure afin de mieux adapter ses activités aux besoins des États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030. La nouvelle structure de programme envisagée pour la CEPALC comprend une analyse de la convergence et des mesures pour renforcer les synergies entre les sous-programmes, l'objectif étant d'assurer une exécution plus efficace des mandats des États membres, en particulier ceux qui ont trait à la mise en œuvre du Programme 2030.

44. Ainsi, deux sous-programmes (« Politiques macroéconomiques et croissance » et « Financement du développement ») ont été fusionnés pour répondre plus efficacement et plus économiquement aux nouvelles demandes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont besoin d'aide pour élaborer et appliquer des politiques macroéconomiques dans les domaines budgétaire, monétaire et financier, ainsi que des politiques du marché du travail. Avec cette fusion, il sera plus aisé de soutenir la croissance économique et d'assurer le développement durable des pays de la région, et d'adopter une approche intégrée des domaines thématiques liés à la mobilisation de ressources nationales et extérieures pour financer le développement.

45. La CEPALC a également créé une conférence régionale sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, qui a notamment pour but de promouvoir le développement et l'amélioration des politiques nationales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et de celles relatives à la société de l'information et de la connaissance.

## **B. Tirer parti des partenariats pour le développement durable**

46. Pour réaliser les objectifs de développement durable, il faut forger des partenariats multipartites et disposer d'importantes ressources qui ne peuvent être mobilisées par le biais traditionnel de l'aide publique au développement. Il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur une coopération et des partenariats solides à l'échelle mondiale et régionale. En tant que membres des structures institutionnelles dans leur région, les commissions régionales ont, depuis des dizaines d'années, des partenariats stratégiques avec des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec des organismes extérieurs au système, des organisations régionales et sous-régionales compétentes et d'autres parties prenantes.

### **Asie et Pacifique**

#### *Appui à la réalisation des objectifs de développement durable*

47. Pour suppléer au manque de données sur les objectifs de développement durable, la CESAP a apporté son soutien à de multiples partenariats aux fins de la collecte de données et de statistiques sur ces objectifs. Elle a contribué à l'élaboration de la déclaration ministérielle et du cadre d'action régional sur les registres et statistiques de l'état civil. Le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes dans la région Asie-Pacifique est un autre exemple de son travail. Établi par la CESAP avec le concours des États membres et de partenaires tels que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Département des affaires économiques et sociales, la CEPALC et la CEE, le Cadre facilite le suivi de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

48. Le Programme régional de la CESAP pour les applications spatiales au service du développement durable est un mécanisme régional unique en son genre, qui met

en commun des ressources régionales telles que des données satellitaires, des supports de connaissances, des outils personnalisés, des services adaptés et un réseau de formation pour appuyer le développement durable. Ce mécanisme montre de quelle manière on peut utiliser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour partager des connaissances et des ressources techniques au profit des pays de la région. Il bénéficie du soutien de 25 États membres et est mis en œuvre en collaboration avec des instituts de recherche.

49. La CESAP a travaillé en étroite collaboration avec des organisations sous-régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour intégrer le Programme 2030 dans les activités des instances sous-régionales. Elle a notamment apporté son concours à l'élaboration et à l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020) et collaboré avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique à l'établissement de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable.

#### *Financement du développement*

50. Le Réseau des entreprises durables de la CESAP est le principal mécanisme destiné à encourager les entreprises à contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Il est constitué de six groupes de travail chargés respectivement de l'économie numérique, de la réduction des risques liés aux catastrophes et au climat, de l'innovation et de la capacité concurrentielle, du secteur bancaire et financier, de l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes et de l'économie verte. Le Réseau s'est employé à promouvoir activement le développement durable dans le cadre de partenariats public-privé, et a notamment apporté son appui lors de l'organisation du Forum annuel Asie-Pacifique des entreprises.

#### **États arabes**

##### *Appui à la réalisation des objectifs de développement durable*

51. La CESAO continue de fournir à la région des États arabes une plateforme régionale spécialisée pour le partage des connaissances et la coordination des politiques. Elle s'appuie sur des partenariats de longue date avec d'autres organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes et des entités des Nations Unies (y compris d'autres commissions régionales), et avec diverses parties prenantes essentielles à la mise en œuvre du Programme 2030. En 2019, la CESAO, le Bureau régional du PNUD pour les États arabes et la Banque islamique de développement ont organisé, en coopération avec l'Union interparlementaire, le Forum parlementaire de la région des États arabes sur le Programme 2030.

52. La CESAO a tenu une série de dialogues avec les organisations de la société civile pour mieux tirer parti des partenariats avec ces organisations. Ces dialogues, organisés à l'intention de plusieurs États membres de la Commission, ont porté sur des objectifs de développement durable précis, par exemple les objectifs 10 et 16. En avril 2018, la CESAO a convoqué la Réunion régionale de la société civile sur le développement durable dans la région des États arabes.

#### *Financement du développement*

53. S'agissant des partenariats avec le secteur privé, la CESAO a redéfini sa collaboration avec le réseau local du Pacte mondial (section libanaise), et invité les membres du Pacte mondial à diriger les travaux d'élaboration des textes issus d'une

conférence sur les financements privés d'origine interne, qui s'est tenue en novembre 2018.

#### *Migrations*

54. En ce qui concerne les Nations Unies, la CESAO copréside le Groupe de travail interinstitutions sur les migrations internationales dans la région des États arabes, qui a pour principale mission d'encourager les activités de recherche et les initiatives conjointes ayant trait aux migrations internationales dans la région. En outre, la CESAO, agissant en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), aide les pays arabes à réformer leurs systèmes de protection sociale. La Commission collabore également avec l'OIT dans le cadre d'un projet régional commun d'intégration des personnes handicapées au marché du travail.

#### *Rationalisation administrative*

55. La CESAO a tiré parti des réseaux de partenariats pour optimiser la répartition de ses ressources et pouvoir ainsi fournir des services administratifs régionaux, réduire ses dépenses et appuyer plus efficacement la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a notamment étendu ses services administratifs à d'autres entités au niveau régional, et ce dans divers domaines, tels que les services de conférence, la traduction et l'impression, les services bancaires, les services médicaux, les voyages et les ressources humaines.

### **Afrique**

#### *Financement de la santé*

56. Le forum Africa Business : Health Forum vise à renforcer les partenariats, à promouvoir un dialogue régulier entre les secteurs public et privé d'Afrique, et à offrir au secteur privé de plus nombreuses possibilités de contribuer au renforcement des systèmes de santé nationaux sur ce continent. Le Forum a aidé à mettre sur pied l'Africa Business Coalition on Health, qui regroupait la CEA, la Global Business Coalition for Health, l'Aliko Dangote Foundation et la Private Sector Health Alliance of Nigeria, et qui a été officiellement créée en janvier 2019 en marge du Sommet de l'Union africaine.

#### *Centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques*

57. En octobre 2018, la CEA a ouvert, en collaboration avec ses partenaires stratégiques, son centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques. Guidé par un conseil consultatif de haut niveau, le centre répond aux demandes des pays qui souhaitent obtenir des conseils techniques sur l'identité, le commerce et l'économie numériques. Il entreprendra des recherches sur les multiples dimensions de l'économie numérique et aura également pour mission d'apporter un appui à la CEA pour la création d'un marché commun numérique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. La CEA a déjà noué un partenariat avec le réseau Omidyar Network en vue d'appuyer la mise en place d'une plateforme d'identité numérique en Afrique, d'aider à renforcer les capacités des hauts responsables africains, et de faciliter la création au siège de la Commission d'un autre centre d'excellence pour l'identité numérique et la confidentialité des données, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 16.

*Initiative « Une Ceinture et une Route » : une infrastructure et un partenariat public-privé*

58. En novembre 2018, la CEA a conclu un accord de partenariat avec la Commission nationale chinoise de développement et de réforme sur l'initiative « Une Ceinture et une Route », dans le but de tirer parti des modèles de partenariat entre secteur public et secteur privé pour le développement durable et pour les réseaux d'infrastructures contribuant à la connectivité régionale en Afrique. Ce partenariat favorisera le développement durable et la connectivité régionale, conformément au Programme 2030 (objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9 et 17), au Programme de développement des infrastructures en Afrique et à l'Agenda 2063.

**Amérique latine et Caraïbes**

*Appui à la réalisation des objectifs de développement durable*

59. La CEPALC a entrepris, en étroite collaboration avec des entités du système des Nations Unies pour le développement présentes en Amérique latine et dans les Caraïbes, des travaux portant sur divers aspects du Programme 2030. Les publications conjointes parues en 2017 et en 2018 comprennent notamment la revue trimestrielle sur la pauvreté des enfants vue sous différents angles (CEPALC-UNICEF) ; le bulletin intitulé « Employment situation in Latin America and the Caribbean : labour immigration in Latin America » (CEPALC-OIT) ; le rapport publié sous le titre « The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas : A Perspective on Latin America and the Caribbean 2017–2018 » (CEPALC-FAO) ; la publication intitulée « The cost of the double burden of malnutrition » (CEPALC-PAM). La CEPALC a également collaboré avec le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies à l'élaboration de politiques et à l'adoption de mesures destinées à faire face aux changements climatiques et à atténuer leurs effets, ainsi qu'aux catastrophes naturelles, notamment en utilisant sa méthode d'estimation des dommages et des pertes.

60. La CEPALC collabore avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale dans l'action menée en vue de promouvoir le processus d'intégration énergétique. Cette collaboration de longue date a abouti à la présentation de la première ébauche de la stratégie énergétique 2030 pour les pays faisant partie du Système.

61. Il convient également de mentionner les partenariats établis avec des représentants de la société civile et des responsables gouvernementaux dans le cadre des négociations qui ont débouché sur l'Accord d'Escazú.

*Ne laisser personne de côté*

62. La CEPALC a réuni des groupes de réflexion du Mexique et de trois pays d'Amérique centrale dans le but de présenter un schéma des migrations qui tienne dûment compte des modèles de développement et des aspects liés à la sécurité humaine.

63. S'agissant de la question de l'égalité des genres, des possibilités de synergies entre les organismes de coopération allemand et espagnol (Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement/Agence allemande de coopération technique et Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, respectivement) et le Ministère norvégien des affaires étrangères ont été étudiées, et des projets de coopération technique entre ces entités ont été financés par des donateurs extérieurs.



*Financement du développement*

64. Afin d'encourager l'inclusion financière des petites et moyennes entreprises et de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8, la CEPALC a collaboré avec l'Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement en vue de promouvoir l'adoption de politiques novatrices par les banques de développement. Elle a également établi des partenariats avec la Commission européenne et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour approfondir l'analyse du nouveau type de financement du développement qui répond le mieux aux besoins des pays atteignant des niveaux de développement plus élevés.

**Région de la Commission économique pour l'Europe***Appui à la réalisation des objectifs de développement durable*

65. La CEE renforce ses partenariats existants et en crée de nouveaux pour aider ses États membres à progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les exemples sont nombreux et les partenaires sont variés. La CEE et la FAO travaillent ensemble depuis plus de 70 ans dans le cadre de leur Section conjointe de la forêt et du bois. Ce partenariat et cette section conjointe sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier parce que les activités de collecte et d'établissement des données, de suivi et d'évaluation sont menées conjointement, ce qui permet d'éviter les doubles emplois, les chevauchements et les incohérences.

66. Parmi les partenariats qui ont été établis aux fins de la réalisation intégrée des objectifs de développement durable, on peut citer celui de la CEE avec l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie et la Banque mondiale, qui ont collaboré à l'organisation, à Genève du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018, de la première Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé, dans le but de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable n°s 3, 7, 11 et 13.

67. La CEE a noué des partenariats avec de nombreux organismes de recherche et d'autres instituts du savoir. Certains produits de la recherche sont parfois élaborés en association avec des universités, comme l'indice du vieillissement actif, qui est le fruit d'une collaboration avec l'Université de Southampton. S'agissant de l'énergie durable, la CEE étend son réseau urbain de centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haut rendement énergétique et son réseau mondial d'universités afin de mener des activités de formation et de recherche liées à ses Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

68. La Mobilité durable pour tous est un partenariat mondial multipartite qui mène une action collective pour atteindre les objectifs de développement durable et transformer le secteur des transports. La CEE joue un rôle de premier plan en tant que membre du comité directeur et dirige conjointement les travaux de deux des cinq groupes de travail à composition non limitée, à savoir ceux chargés des questions relatives à la sécurité et à l'efficacité.

## II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale

### A. Principales questions de politique générale examinées par les commissions régionales à leurs sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau

69. Outre les questions de politique générale portant sur les domaines faisant l'objet de la section I du présent rapport, les commissions régionales ont examiné plusieurs autres thèmes intéressant leurs régions lors de leurs sessions et d'autres réunions de haut niveau.

70. Trois commissions régionales ont tenu des sessions en 2019, conformément à la décision de leurs États membres. Le tableau ci-dessous présente les principaux points abordés lors de ces sessions.

#### Sessions des commissions tenues en 2019

Cinquante-deuxième session de la CEA (annuelle)	Marrakech (Maroc) 20-26 mars	La session comprenait un débat ministériel sur le thème « Politique budgétaire, commerce et secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique », au cours duquel les participants ont pris acte du rôle crucial que jouait la numérisation dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des politiques budgétaires
Soixante-huitième session de la CEE (biennale)	Genève 9-10 avril	La session comprenait un débat de haut niveau sur le thème « Villes intelligentes et durables : moteurs du développement durable », dans le cadre duquel les participants ont examiné la manière dont les villes pouvaient à la fois offrir une bonne qualité de vie à leurs habitants, indépendamment de leur âge et sans laisser personne de côté, et devenir des centres d'innovation et de compétitivité. Cette session, faisant suite à la Journée mondiale des villes, a réuni une cinquantaine de maires de la région venus échanger leurs vues sur les enjeux et les perspectives des villes intelligentes et durables
Soixante-quinzième session de la CESAP (annuelle)	Bangkok 27-31 mai	La session comprenait un débat ministériel, tenu dans le prolongement de la session de 2018 sur l'inégalité en vue d'examiner l'importance fondamentale pour la mobilité sociale de l'autonomisation et de l'inclusion, assurées par accès sûr et durable aux principaux débouchés et à un revenu décent, et le rôle essentiel d'une plus grande mobilité dans la réduction des inégalités

71. Les résumés des travaux des commissions régionales qui ont été soumis au Conseil économique et social contiennent de plus amples informations sur les activités menées par ces commissions au cours de la période considérée (voir [E/2019/16](#), [E/2019/17](#), [E/2019/18](#), [E/2019/19](#) et [E/2019/20](#)).

## **B. Promotion de la cohérence au niveau régional et renforcement de l'articulation entre politiques et besoins opérationnels**

### *Mécanismes de coordination régionale*

72. Les mécanismes de coordination régionale ont été créés en application de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social (annexe III). En tant que membre des structures institutionnelles dans leur région respective, et conformément au paragraphe 12 de la résolution susmentionnée, les commissions régionales ont depuis longtemps conclu des accords de coordination stratégique avec des organisations régionales et sous-régionales. Dans sa résolution historique, le Conseil a déclaré que, dans le cadre de leur rôle d'animation, les commissions régionales devraient organiser régulièrement des réunions interinstitutions dans chaque région pour y améliorer la coordination entre les programmes de travail des organismes des Nations Unies. Le Secrétaire général a proposé de créer dans chaque région une plateforme de collaboration régionale des Nations Unies, c'est-à-dire un dispositif de coordination unifié qui favoriserait la collaboration en matière de développement durable entre les entités du système des Nations Unies pour le développement actives au niveau régional. Les réunions de haut niveau des plateformes de chaque région seraient présidées par la Vice-Secrétaire générale, comme l'avait prévu le Conseil dans sa résolution 1998/46, afin d'assurer une direction cohérente à tous les niveaux. Des dispositions particulières concernant les plateformes seront élaborées pour chaque région, après examen par le Conseil de toutes les propositions présentées par le Secrétaire général pour recentrer l'action des Nations Unies au niveau régional.

73. En 2019, les mécanismes de coordination régionale, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, qui s'est rendue dans presque toutes les régions et a présidé les réunions de ces mécanismes ou tenu des consultations immédiatement après les forums régionaux, ont servi de cadre à des consultations régionales sur la réorganisation et le réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies pour chaque région. Les résultats de ces consultations ont éclairé les débats de l'équipe d'évaluation interne et les travaux du groupe de réflexion qui a coordonné une analyse et un recensement indépendants des fonctions et capacités régionales. Ces consultations ont finalement abouti à la présentation des propositions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2019) ([A/74/73](#)).

74. Au cours de la période considérée, les mécanismes de coordination régionale et le bureau régional du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont poursuivi leurs efforts en vue d'améliorer la coordination. Ils ont également continué de s'attacher à assurer une plus grande cohérence des politiques et des programmes régionaux et sous-régionaux, conformément à leur programme de travail pour 2019. Ainsi, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a examiné, lors de sa vingtième réunion, l'appui qu'apportait le système des Nations Unies à l'Union africaine pour l'aider à faire face aux problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique s'est penché sur les progrès accomplis dans le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région et sur les priorités de l'action régionale du système des Nations Unies pour le développement. En Europe et en Asie centrale, la réunion conjointe du Mécanisme et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a été consacrée au recensement et au règlement conjoints des questions transfrontières et sous-régionales.

75. Les coalitions thématiques régionales et les groupes de travail des mécanismes de coordination régionale ont également continué de jouer un rôle de premier plan

dans la fourniture d'une assistance technique et les activités de fond. Le Secrétaire général envisage d'étendre et de renforcer ces modalités. Dans la région de la CEE, la coalition thématique des Nations Unies sur la santé et le bien-être en Europe et en Asie centrale a publié une note de synthèse commune des Nations Unies sur l'action à mener pour éradiquer le VIH, la tuberculose et l'hépatite virale dans le cadre d'une collaboration intersectorielle, et la coalition thématique sur la protection sociale a produit une publication sur les messages communs de sensibilisation afin d'assurer une plus grande cohérence des politiques de protection sociale des entités des Nations Unies. En Asie et dans le Pacifique, le groupe de travail thématique sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes a procédé à un examen des indicateurs sur l'égalité des genres et à une analyse de la situation des filles dans la région et organisé une série d'ateliers de formation sur les statistiques ventilées par sexe afin de renforcer les capacités nationales de collecte de statistiques désagrégées. Le groupe de travail thématique sur la croissance économe en ressources a établi des projets conjoints pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action ASEAN-ONU sur l'environnement et les changements climatiques (2017-2020), collaboré à la création de profils des objectifs de développement durable pour le forum régional et aidé les pays ayant des besoins particuliers à élaborer des programmes conjoints sur l'urbanisation durable. Le groupe de travail thématique sur les sociétés durables a recensé les activités régionales ou multinationales concernant les jeunes, le vieillissement, les migrations internationales et l'urbanisation, ce qui devrait permettre d'apporter un appui mieux coordonné et plus efficace aux États membres.

76. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes ayant décidé, lors de la réunion qu'il a tenue en 2018, de faire des migrations dans le nord de l'Amérique centrale et au Mexique une question prioritaire, la CEPALC, le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations renforcent leur collaboration dans le suivi et la mise en œuvre du plan de développement global pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Mexique lancé par la CEPALC à la demande des gouvernements de ces pays. Le Mécanisme a également mis l'accent sur l'intégration des questions de genre dans toutes ses activités. Dans la région des États arabes, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont défini d'un commun accord un cadre opérationnel commun de collaboration. Ce cadre est censé renforcer la coordination dans la région, garantir une analyse et une action plus efficaces pour le règlement des problèmes régionaux et transfrontières, rendre les bureaux régionaux du système des Nations Unies pour le développement mieux à même de fournir aux États Membres et aux équipes de pays des Nations Unies des conseils sur l'élaboration de politiques intégrées aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, améliorer la conduite et la coordination des activités de collecte et d'établissement de données, réduire les doubles emplois et consolider la coopération dans la production de supports de connaissances régionaux.

#### *Renforcement des liens entre les pays et les régions*

77. Outre l'harmonisation de la structure régionale, détaillée ci-dessus, les efforts consentis visent à mieux articuler l'action menée à l'échelle nationale et celle menée au niveau régional. Sur la base de la déclaration de collaboration signée par les commissions régionales et la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement en 2016, il a été convenu d'un ensemble de mesures clés destinées à améliorer la collaboration entre les différentes entités des Nations Unies au niveau régional et leur interaction avec l'ensemble du système, au niveau tant mondial que national. La phase d'optimisation des structures et mécanismes régionaux actuels a été lancée au second semestre de 2018 et a débouché sur neuf produits précis<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Pour la liste complète des produits, voir [A/74/73-E/2019/14](#), par. 101.

78. Les commissions régionales sont des membres de plus en plus actifs des groupe d'entraide régionaux, qui appuient l'élaboration et l'examen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui permet de tirer parti des compétences intersectorielles de ces groupes et de mener une analyse plus approfondie des problèmes régionaux et transfrontières. Les nouvelles directives relatives aux plans-cadres de coopération tiennent compte de la dimension régionale du développement durable, notamment de la nécessité d'intégrer les questions régionales et transfrontières dans ces plans-cadres.

79. Toutes les commissions régionales ont contribué à l'élaboration de plans-cadres de coopération par le biais des bilans communs de pays et des groupes d'entraide. Elles ont notamment examiné avec les coordonnateurs résidents des questions sous-régionales et transfrontières portant sur les résultats, les enseignements à retenir et les futurs projets de missions d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques en faveur des objectifs de développement durable, y compris la manière dont les recommandations issues des échanges de vues avec les coordinateurs résidents pourraient enrichir les futurs plans-cadres.

80. La collaboration entre les commissions régionales, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies s'est considérablement intensifiée grâce, notamment, à l'organisation de visites de familiarisation, à l'élaboration de programmes d'initiation à l'intention des coordonnateurs résidents, à la communication des projets de voyage du personnel des commissions régionales dans les pays, à la tenue de séminaires conjoints et de réunions spéciales destinés à mieux faire connaître les ressources disponibles dans les régions dont les coordonnateurs résidents peuvent tirer parti pour faciliter l'application des plans-cadres de coopération. Les commissions régionales ont également encouragé les entités du système des Nations Unies pour le développement et les coordinateurs résidents à participer aux réunions organisées par leurs organes intergouvernementaux subsidiaires, y compris les forums régionaux pour le développement durable. En outre, certaines ont pris l'initiative d'examiner avec les bureaux des coordonnateurs résidents la possibilité de renforcer leur rôle en matière de politique économique, notamment en collaborant à la sélection des économistes principaux qui seront recrutés dans les bureaux des coordonnateurs résidents et en créant des réseaux régionaux d'économistes des Nations Unies.

#### *Renforcement des liens entre le niveau régional et le niveau mondial*

81. Les liens entre le niveau régional et le niveau mondial ont aussi été renforcés, notamment grâce à la communication à un haut niveau d'informations sur les résultats du Forum régional pour le développement durable par les présidents des forums régionaux dans le cadre du débat ministériel du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les commissions régionales poursuivent également leur efforts pour faire en sorte que la dimension régionale du développement durable soit suffisamment prise en compte par le forum politique de haut niveau, notamment en intégrant cette dimension dans les divers groupes et tables rondes du forum.

82. Les liens ont également été consolidés par le biais d'autres mécanismes intergouvernementaux thématiques au sein desquels les commissions régionales servent de plateformes pour le suivi et l'examen des cadres adoptés à l'échelle mondiale et permettent aux régions de faire part de leurs vues concernant l'élaboration de cadres mondiaux. Ainsi, au second semestre de 2018, les commissions régionales ont procédé à des examens régionaux de la Conférence internationale sur la population et le développement, dont les résultats ont été transmis à la Commission de la population et du développement à sa cinquante-deuxième session.

83. En outre, la collaboration avec des entités mondiales a été renforcée dans des domaines tels que le financement du développement, les migrations, le développement social, la réduction des risques de catastrophe et la coopération Sud-Sud et triangulaire. Sur ce dernier point, la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud a, dans son document final, fermement et expressément reconnu le rôle des commissions régionales et formulé des propositions touchant les mesures à prendre au niveau régional pour promouvoir la coopération Sud-Sud (résolution [73/291](#) de l'Assemblée générale, annexe).

### **C. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales**

84. Depuis la présentation du précédent rapport ([E/2018/15](#) et [E/2018/15/Add.1](#)), les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont réunis 20 fois en personne, en marge d'autres réunions ou par visioconférence. Ces réunions ont permis d'arrêter des positions communes et de coordonner les contributions concernant les mesures à prendre au niveau régional pour appuyer le Programme 2030, notamment en ce qui concerne le repositionnement de l'ONU en vue d'aider plus efficacement les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable, et la question des migrations. Les commissions régionales ont également organisé conjointement une session sur la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux régional et sous-régional dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018, ainsi que des manifestations parallèles telles que celles qui ont eu lieu en marge de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, tenue à Marrakech (Maroc) en décembre 2018.

85. Les commissions régionales ont continué de collaborer dans des domaines tels que l'intégration économique régionale, les flux financiers illicites, la sécurité routière, la performance environnementale, l'énergie, la facilitation du commerce et la réduction des inégalités. La CEE orchestre la collaboration entre toutes les commissions régionales en vue de renforcer la sécurité routière dans les pays et les collectivités et de promouvoir les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population en faveur du Programme 2030.

86. L'intégration économique régionale est l'un des objectifs prioritaires pour promouvoir la diversification économique, l'industrialisation et la restructuration et assurer ainsi une croissance et un développement durables. La CEA coopère avec la CESAP et la CESA0 à l'élaboration d'indices d'intégration régionale efficaces permettant de classer les pays et les communautés économiques régionales selon les résultats qu'ils auront obtenus dans ce domaine. Les informations générées par l'indice d'intégration régionale en Afrique servent à améliorer l'élaboration et l'analyse des politiques dans le but de renforcer la performance de ces pays et communautés en matière d'intégration. Cette coopération interrégionale vise également à rendre six pays en développement d'Afrique, de la région des États arabes et de la région Asie-Pacifique (deux par région) mieux à même de mesurer, de suivre et d'améliorer leur performance en matière d'intégration régionale.

87. La CEA, en collaboration avec la CEPALC, la CNUCED et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, s'emploie depuis 2018 à mettre au point une méthode statistique d'estimation des flux financiers illicites, afin d'en connaître plus précisément l'ampleur et l'origine, de renforcer la volonté politique de s'attaquer à ce problème et d'apporter des éléments permettant d'élaborer des mesures ciblées et efficaces. Cette coopération permet, entre autres, de renforcer les capacités de neuf pays africains d'estimer eux-mêmes leurs flux financiers illicites, d'étudier

l'évolution de ces flux dans le temps et de suivre l'impact des politiques mises en place pour les réduire.

88. Dans le cadre du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, la CEPALC et la CESAP ont collaboré à la conception d'un fonds d'affectation spéciale destiné à financer des projets visant à promouvoir la coopération interrégionale dans les domaines du commerce et de l'investissement, de la science, de la technologie et de l'innovation, des infrastructures et des transports et des politiques publiques et des partenariats public-privé pour parvenir à une croissance durable, réduire les inégalités et renforcer la cohésion sociale. Créé en 2017, le fonds a reçu des contributions volontaires de sept États membres. La CEPALC et la CESAP exécutent conjointement deux projets interrégionaux qui portent, respectivement, sur la réduction des inégalités dans les pays membres du Forum au moyen de politiques novatrices et sur le développement de la chaîne de valeur en vue d'assurer une intégration plus profonde de l'Asie de l'Est et de l'Amérique latine.

89. Enfin, les commissions régionales collaborent également avec le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement à l'harmonisation des tableaux de bord statistiques afin de faciliter le suivi des objectifs de développement durable.

---